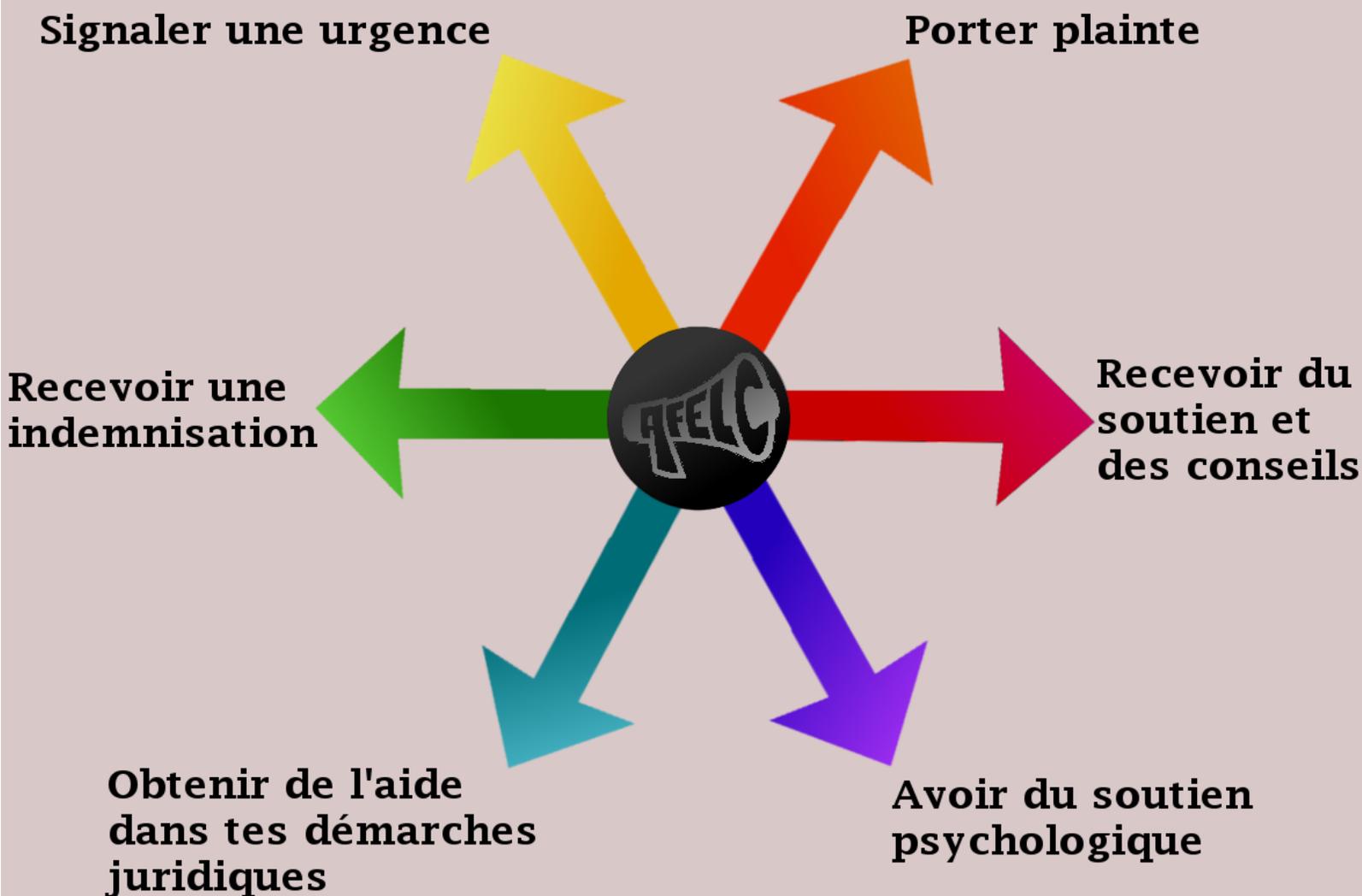


Victime d'un acte à caractère sexuel?

TES CHOIX :



Tu peux aussi choisir de ne rien faire

Peu importe ta décision, le comité exécutif de l'AFELC-UQAM s'engage à te soutenir tout au long de ton processus.

Tu n'es pas seul.e *#NousAussi*

Guide de ressources pour les victimes d'inconduites, de harcèlement et de violences sexuelles

Table des matières

Signaler une urgence	3
Porter plainte	5
Recevoir du soutien et des conseils	6
Avoir du soutien psychologique	8
Obtenir de l'aide dans tes démarches judiciaires	9
Recevoir une indemnisation	11
Liste des ressources	12

#NousAussi

Signaler une urgence

Si tu viens tout juste d'être victime d'une agression sexuelle, voici ce que tu peux faire :

À l'intérieur de l'UQAM

Contacte **URGENCE UQAM** du Service de la prévention et de la sécurité.

En communiquant directement avec eux, un agent sera immédiatement dépêché sur les lieux et effectuera, si requis, une première intervention.

514-987-3000 #3131 ou 3131 à partir d'un téléphone rouge

À l'extérieur de l'UQAM

Rends-toi dans un centre hospitalier désigné **CHUM** pour faire une analyse.

Dans les 5 jours suivant l'agression, tu peux te rendre à l'urgence.

Après 5 jours mais moins de 6 mois après l'agression, tu peux prendre rendez-vous.

Dans les deux cas, demande à parler avec l'intervenante de garde en agression sexuelle.

514-890-8444 / L'adresse est instable pour le moment

N'oublie pas qu'à n'importe quel moment, si tu crains pour ta vie, tu peux composer le 911.

Si tu as été victime d'une agression sexuelle dans les derniers 12 mois, contacte le **Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Montréal (CVASM)**.

Le centre offre plusieurs services tels que des examens, traitements ou suivis médicaux, des dépistages d'infections transmises sexuellement et des prélèvements médico-légaux.

**514-934-4504 (de 8h à minuit, 7 jours) / Courriel : info@cvasm.ca
1801, boul. de Maisonneuve Ouest, 3e étage (8h à 17h, lundi au vendredi)**

Porter plainte

Si tu souhaites dénoncer une situation d'inconduite, de harcèlement ou de violence sexuelle, voici tes options :

À l'intérieur de l'UQAM

En vertu de la Politique 42 sur le harcèlement psychologique, tu peux déposer une plainte au **Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement**.

La plainte sera transmise à un.e enquêteur.e externe, qui la traitera.

**514-987-3000 #0886 ou 0886 à partir d'un téléphone rouge /
Local F-R60 / Courriel : harcelement@uqam.ca**

Dans le cas où ta plainte ne se serait pas résolue comme tu l'aurais espéré.e, contacte l'**Ombudswoman (Bureau de l'ombudsman)**.

Elle a comme fonction de recevoir les plaintes des membres de la communauté universitaire qui s'estiment lésés par les mécanismes administratifs de l'Université ou victimes de toute forme d'injustice.

L'**Ombudswoman** est une personne indépendante qui possède une entière liberté d'action.

**514-987-3000 #3151 ou 3151 à partir d'un téléphone rouge /
Local B-2405 / Courriel : ombudsman@uqam.ca**

À l'extérieur de l'UQAM

Si les situations d'inconduites, de harcèlement ou de violences sexuelles n'impliquent pas une personne membre de l'UQAM, tu peux contacter le **Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM)**, ou tout autre service de police.

Pour déposer une plainte, rends-toi à ton poste de police de quartier.

Recevoir du soutien et des conseils

Si tu n'es pas certain.e des démarches que tu devrais entreprendre et que tu aimerais discuter avec quelqu'un pour recevoir des conseils et du soutien, plusieurs ressources s'offrent à toi :

À l'intérieur de l'UQAM

Le **Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement** a comme mandat d'informer, de conseiller et soutenir toute personne qui s'adresse à lui pour une situation de harcèlement.

Il propose aussi d'accompagner un.e plaignant.e dans un processus de conciliation afin de trouver un terrain d'entente avec la personne visée par la plainte.

**514-987-3000 #0886 ou 0886 à partir d'un téléphone rouge /
Local F-R60 / Courriel : harcelement@uqam.ca**

À l'extérieur de l'UQAM

Le **Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)** offre de l'information sur les droits et les recours des victimes, de l'assistance technique pour aider à remplir différents formulaires, de l'accompagnement dans les démarches médicales et un service d'orientation vers d'autres services spécialisés.

1-866-532-2822

L'**association québécoise plaidoyer-victimes (AQPV)** est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de sensibiliser et d'informer les victimes d'actes criminels et leurs proches sur leurs droits et leurs recours.

Ils peuvent aussi représenter les intérêts et préoccupations des victimes et de leurs proches auprès de diverses instances afin que leurs droits soient reconnus et respectés.

514-526-9037 / Courriel : aqpv@aqpv.ca

La **Ligne-ressource provinciale pour les victimes d'agression sexuelle** offre un service bilingue et confidentiel, 24h/7, d'écoute, d'informations et de références.

Une équipe d'intervenantes reçoit les appels, évalue les besoins et informe sur les procédures à suivre.

514-933-9007

Pour femmes seulement

Le **Centre de prévention des agressions de Montréal (CPAM)** œuvre spécialement auprès des femmes et des adolescentes, des femmes autochtones, minorités visibles, immigrantes et issues de communautés culturelles.

Il propose des ateliers de prévention des agressions.

514-284-1212

Le **Centre d'aides aux victimes d'agression à caractère sexuel (CAVACS) Trêve pour Elles** offre du soutien émotif aux femmes agressées sexuellement, soit par des rencontres individuelles ou par un groupe de soutien.

514-251-0323

Pour hommes seulement

Le **Centre d'intervention pour hommes abusés sexuellement dans leur enfance (CRIPHASE)** offre un service de relation d'aide auprès d'un.e intervenant.e, qui offrira de l'écoute et du soutien aux hommes souhaitant discuter ou échanger sur un sujet qui les préoccupe.

514-529-5767

Avoir du soutien psychologique

Si tu souhaites consulter un psychologue spécialisé suite à un cas d'inconduite, de harcèlement ou de violences sexuelle, voici tes choix :

À l'intérieur de l'UQAM

En plus de pouvoir te référer à d'autres ressources externes en fonction de tes besoins et de ta situation, les Services à la vie étudiante de l'UQAM offrent des consultations individuelles avec des psychologues.

514-986-3185 ou 3185 à partir d'un téléphone rouge / Local DS-2110

À l'extérieur de l'UQAM

Le **Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)** propose des interventions de type post-traumatiques et «psychosociojudiciaires», dans le but de réduire les conséquences de la victimisation et de permettre à la personne de poursuivre son cheminement.

1-866-532-2822

Le **Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal (CVASM)** propose un suivi clinique individuel gratuit, offert par une équipe d'intervenantes professionnelles, aux victimes d'agression sexuelle et à leurs proches.

Une rencontre par semaine durant environ 6 mois est offerte à toute personne qui a été victime d'agression sexuelle dans les 12 derniers mois.

L'approche de l'intervention pratiquée par le CVASM est inspirée par une compréhension féministe de la violence sexuelle.

1-866-933-9007

Obtenir de l'aide dans tes démarches judiciaires

Si tu désires avoir recours à la justice suite à un acte à caractère sexuel, voici les ressources disponibles pour te venir en aide :

À l'extérieur de l'UQAM

Le personnel du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) dispense de l'information sur les droits et recours de la victime d'un acte criminel, mais aussi sur les grandes étapes du processus judiciaires, le programme d'indemnisation des victimes, INFOVAC-PLUS, ou les indemnités auxquelles elle peut avoir droit.

Le CAVAC propose aussi un service d'accompagnement dans l'appareil judiciaire pendant tout le cheminement du dossier de la victime.

1-866-532-2822

Pour femmes seulement

Le regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) offrent des services d'accompagnement judiciaire aux victimes et à leurs proches.

514-529-5252 / Courriel : info@rqcalacs.qc.ca

Le CALACS Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI) se spécialise dans la défense des droits des femmes, des minorités, des personnes immigrantes ou réfugiées et des personnes vulnérables ou appartenant à un groupe particulier.

Il propose du suivi et de l'appui dans les différentes démarches juridiques et un accompagnement à chacune des étapes de ce processus.

514-278-9383 / Courriel : mcvi@contreleviol.org

Le CALACS **Trêve pour Elles** offre des rencontres d'accompagnement au système judiciaire, qui se font individuellement avec une intervenante.

Elles permettent aux femmes d'obtenir de l'information sur le système judiciaire, d'obtenir du soutien et d'être accompagnées dans les différentes étapes de leur démarche.

Le nombre de rencontres est défini en fonction de la situation de chaque femme et des démarches qu'elle désire entreprendre.

L'accompagnement au système judiciaire est disponible à toutes les étapes du processus d'aide.

514-251-0323 /

Courriel : trevepourelles@gmail.ca ou trevepourelles@videotron.ca

Recevoir une indemnisation

Dans un cas d'inconduite, de harcèlement ou de violence sexuelle, il est possible que les séquelles laissées par l'événement t'empêchent de vaquer à tes occupations quotidiennes. Si cela est le cas, tu peux être éligible à une indemnisation. Voici comment cela fonctionne :

À l'extérieur de l'UQAM

L'**Indemnisation aux victimes d'actes criminels (IVAC)** a pour mandat d'indemniser les personnes victimes d'actes criminels et les sauveteurs.

Les prestations peuvent être différentes selon le cas : plusieurs services sont offerts pour aider les victimes et les sauveteurs à atténuer les conséquences d'un événement traumatique et à les accompagner dans leur démarche de rétablissement.

Dans certains cas, les prestations peuvent être financières.

L'**IVAC** est donc un régime d'indemnisation qui offre des prestations pour aider les victimes et les sauveteurs dans le processus de guérison de leurs blessures causées par les actes criminels ou les actes de civisme.

Si la blessure causée par l'acte criminel ou de civisme rend la victime incapable de travailler, d'étudier ou d'accomplir la majorité de ses activités habituelles de la vie quotidienne et domestique, une indemnité pour remplacer la perte éventuelle de revenus peut être versée.

L'**IVAC** offre aussi d'autres types d'indemnisations, entre autre pour couvrir les frais d'assistance médicale, le remplacement des vêtements ou le remplacement des lunettes endommagées lors de l'acte criminel.

514-906-3019 ou **1-866-561-4822** / Courriel : info@ivac.ca

Liste de ressources

Pour de plus amples informations sur les ressources énumérées plus tôt, rends-toi sur leur site Internet.

Association québécoise plaidoyer-victimes

<http://www.aqpv.ca/>

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

<https://harcelement.uqam.ca/>

Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Montréal

<http://www.cvasm.org/>

Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

<http://www.rqcalacs.qc.ca/>

Indemnisation des victimes d'actes criminels

<http://www.ivac.qc.ca/>

Répertoire CHUM

<https://repertoire.chumontreal.qc.ca/fiches/victime-dagression-sexuelle>

Service de police de la ville de Montréal

<https://www.spvm.qc.ca/>

URGENCE UQAM

<http://sps.uqam.ca/gestion-des-operations/urgence-3131.html>

Bureau de l'ombudsman

<https://ombudsman.uqam.ca/>

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

<http://www.cavac.qc.ca/>

Centre de prévention des agressions de Montréal

<http://www.cpamapc.org/>

Centre d'intervention pour hommes abusés sexuellement dans leur enfance

<http://www.criphase.org/>

Mouvement contre le viol et l'inceste

<https://www.mcvicontreleviol.org/>

Services à la vie étudiante UQAM

<https://vie-etudiante.uqam.ca/>

Trêve pour Elles

<http://trevepourelles.org/>

#NousAussi

